



Etude stratégique de sécurisation des personnes et des biens face au risque de submersion marine dans le marais de Brouage
3562

COMPTE RENDU DE REUNION

DATE	13/07/2023
LIEU	Mairie St Agnant, Salle du conseil
OBJET	COTECH Restitution AMC

RÉDACTION

RÉDACTEUR	M.MESSAGER
VERSION	1
DATE	17/07/2023

Intervenants	Nom	Présence	Diffusion	Prochaine réunion
EPTB Charente	Florent LASVAUX	Présent(e)	Oui	Invité(e)
CARO	Olivier FOUQUET	Présent(e)	Oui	Invité(e)
Entente CCBM/CARO	Marion ALVAREZ	Présent(e)	Oui	Invité(e)
CCBM	Maureen BAUDIER	Présent(e)	Oui	Invité(e)
SMCA	Carlos ORIGLIA	Présent(e)	Oui	Invité(e)
Association Foncière pastorale	Jean-Marie GILARDEAU	Présent(e)	Oui	Invité(e)
CD17	Sébastien PUEYO	Présent(e)	Oui	Invité(e)
Conservatoire du Littoral	Patrice BELZ	Présent(e)	Oui	Invité(e)
LPO	Adrien CHAIGNE	Présent(e)	Oui	Invité(e)
Chambre Agriculture 17	Jérôme MOUSSEAU	Présent(e)	Oui	Invité(e)
DDTM 17	Jean-Michel FAURE	Présent(e)	Oui	Invité(e)
DREAL NA	Marion MUSSARD	Présent(e)	Oui	Invité(e)
UNIMA	Clément POIRIER	Présent(e)	Oui	Invité(e)
UNIMA	Jean-François BREILH	Excusé(e)	Oui	Invité(e)
Sous-traitant UNIMA	Marc MESSAGER	Présent(e)	Oui	Invité(e)

1. Contexte

Cette réunion fait suite au COTECH restreint du 04/04/2023. Elle a pour but de présenter à l'ensemble du COTECH les résultats des AMC réalisées dans le cadre de l'étude et préparer le COPIL qui sera organisé le 05/09/2023

2. Présentation EPTB

Une présentation de l'avancée du PAPI est faite par Florent LASVAUX (EPTB).

3. Présentation UNIMA

La présentation est faite par Clément POIRIER. Le ppt de la présentation est joint au présent CR.

Les échanges sont indiqués ci-après.

4. Echanges

4.1. Rappel des scenarii d'aménagement

- **J. MOUSSEAU (CA17)** s'interroge sur l'intégration du rachat foncier dans le coût environnemental du projet
- **L'UNIMA** précise que le coût du foncier est intégré dans le coût du projet (pas dans le coût environnemental)
- **S. PUEYO (CD17)** demande la cote de l'aléa X-50 (cf. Diapo 26 – cote de 4,05 m NGF)
- **O.FOUQUET (CARO)** demande de proposer un logigramme (plus visuel) pour donner des ordres de grandeur des évènements de submersion plus parlant lors de la présentation en COPIL (coefficient de vives-eaux, coefficient 120, X-50, ...)
- **J. MOUSSEAU (CA17)** s'interroge sur une plus grande inondation des terres agricoles pour MX5 en comparaison de MX4 sachant que MX5 est présenté comme le projet de protection des terres agricoles.
- **L'UNIMA** précise que le sud de Port des Barques est moins protégé en MX5, puisque digue est à un niveau X-50 et pas X20, d'où des terres agricoles plus inondées. Néanmoins la différence fondamentale est la prise en gestion des ouvrages par les collectivités (GEMAPI)
- **P. BELZ (CDL)** précise aussi que l'aléa X-50 est un compromis trouvé par le monde agricole considérant les fréquences acceptables d'inondation des terres agricoles.
- **J. MOUSSEAU** demande si le schéma directeur est en cours de mise en œuvre avec notamment la question de l'accompagnement de l'activité agricole.
- **M. ALVAREZ (Entente CCBM/CARO)** précise qu'il est intégré au marché lancé depuis début juillet (appel d'offre en cours)

- **A. CHAIGNE (LPO)** demande d'intégrer les cartes de modélisation X-50 pour le COPIL, afin de montrer la protection effective des terres agricoles pour un aléa X-50, et une absence de protection de la réserve naturelle.
- **M. ALVAREZ** demande pourquoi les coûts de protection sont moindres que ceux présentés auparavant.
- **F. LASVAUX (EPTB)** indique que les coûts de protection individuelles ont été enlevés pour être cohérent avec les méthodologies habituelles des AMC qui se focalise sur les aménagements et en accord avec les services de l'Etat.

Il est demandé par les acteurs de préciser :

- Le coût d'entretien à 3%/an (D12).
- De préciser plus globalement ce que sont les coûts d'entretien (dossiers autorisation, réglementaire, ...)

4.2. Principes de l'analyse multicritères

- **S. PUEYO (CD17)** demande de préciser que les coûts de dommages considérés dans les AMC sont nationaux, afin d'avoir des comparaisons possibles des projets de protection PAPI au niveau national.

4.3. Résultats globaux - AMC

- **F. LASVAUX (EPTB)** demande de montrer des résultats de l'AMC associés à des hypothèses réalistes en complément de la présentation des hypothèses favorables.
- **JM. FAURE (DDTM) et Mme. MUSSARD (DREAL)** précisent que la VAN est un outil d'aide à la décision mais que si la VAN est négative, il n'existe pas de « critère de négativité » de la VAN. La vulnérabilité des habitations (population) est nécessairement regardée, pas seulement au regard des maisons de plus d'un mètre d'eau. Une VAN négative ne veut pas dire que le projet n'est pas réalisable et finançable via le Fonds Barnier. C'est la commission de bassin qui viendra valider le financement ou non du projet présenté.
- **F. LASVAUX (EPTB)** indique qu'un vote consultatif sera réalisé dans le cadre du COPIL en septembre 2023.
- **O. FOUQUET (CARO)** rappelle que l'objectif du COPIL vise à formaliser un scenario de sécurisation des personnes et des biens. Il y a donc une réelle demande de la part de l'Etat d'indiquer « ce qui est faisable ou non ».
- **J. MOUSSEAU (CA17)** s'interroge sur l'avenir de la profession agricole qui n'obtient pas de réponse via cette étude.
- **JM. GILARDEAU** propose d'indiquer finement la différence entre les événements exceptionnels et les évènements plus fréquents dues à certaines conditions marégraphiques qui seront exacerbées par l'élévation du niveau marin. Les collectivités doivent prendre des engagements pour protéger les agriculteurs.
- **P. BELZ (CDL)** rappelle que le PAPI n'est pas, à ce stade, l'outil permettant de répondre aux questions « agricoles ».

- **JM. GILARDEAU** indique qu'à ce stade, un courrier a été transmis au Ministre de l'Agriculture.
- **M ALVAREZ** indique que l'UNIMA a réalisé des simulations complémentaires pour des épisodes de marées courants au regard des évolutions à venir (absence de gestion éventuelle et changement climatique).
- Au regard des VAN négatives, **J. MOUSSEAU (CA17)** se questionne au sujet de la gouvernance du COPIL (qui décide, quelles sont les capacités pour chaque acteur de décider, ...).
- **M. MESSAGER** indique qu'il pourrait être présenté l'impact des scénarios sur la taxe GEMAPI
- **J. MOUSSEAU (CD17)** demande pourquoi dans le cadre du scénario FM2 on a une population protégée différente entre l'AMC Standard et adaptée.
- A la lumière des résultats, **O. FOUQUET (CARO)** pense que le scénario de dernier recours (cf. protection individuelle) semble le plus cohérent. Néanmoins, les solutions de protections rapprochées pourraient être regardées de plus près.
- **A. CHAIGNE (LPO)** et **M. MUSSARD (DREAL)** demandent à ce que les VAN des hypothèses réalistes soient présentées au COPIL.
- **J. MOUSSEAU (CA17)** : D49, demande des précisions sur les chiffres spécifiés en vert.
- Pour plus de clarté, **M. MESSAGER** propose d'enlever les lignes « frais initiaux » et « budget restant pour les travaux », et de conserver « investissement mobilisable »

4.4. Présentation des résultats – biodiversité

- **F. LASVAUX (EPTB)** précise que la méthode issue du programme Adapto n'est pas totalement adaptée au PAPI qui considère des événements exceptionnels, non adaptés à une résilience des milieux de manière progressive, comme peut le permettre une évolution de l'interface littorale au grès de l'élévation du niveau marin et des submersions plus fréquentes et plus « douces »
- **A. CHAIGNE (LPO)** indique que la difficulté est l'adaptation de la méthodologie et l'interprétation des résultats notamment dans le rapport.
- **C. POIRIER (UNIMA)** précise que la durée de submersion n'est pas considérée.
- **P. BELZ (CDL)** souhaite que la méthodologie puisse être intégrée pour des analyses d'avenir mais que dans le cadre du PAPI, à ce jour, ce n'est pas totalement adapté.

5. Conclusions et suites à donner

A ce stade, il n'est pas prévu de nouveau COTECH avant le COPIL

F. LASVAUX précise que les demandes formulées ce jour seront intégrées à la présentation du COPIL.

Les remarques faites par les acteurs viendront abonder la présentation du COPIL notamment ces points :

- Montrer les cartes de protection à X-50 pour le scénario MX5

- Bien présenter si les digues sont gérées ou non
- Bien indiquer si les digues sont arasées dans la modélisation et si oui à quelle cote
- Préciser que PAPI = événement exceptionnel / différent des événements fréquents (marées avec l'influence du changement climatique)

Le COPIL de fin d'étude aura lieu le 05/09/2023.

**RENCONTREZ-NOUS**

28 rue de
Vaucanson
17180 PERIGNY

CONTACTEZ-NOUS

05.46.34.34.10



www.unima.fr

SUIVEZ-NOUS

@UNIMA17



UNIMA 17